



DEPARTEMENT DE LA MANCHE COMMUNE DE VAINS
CONSEIL MUNICIPAL DU 27/01/2020
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Année 2020 – Page 177

Le Maire,

Olivier DEVILLE

Le lundi 27 janvier deux mille vingt à vingt heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de Vains, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Olivier DEVILLE, Maire.

Présents et membres excusés et pouvoirs :

DADU Jacques	P	HERNOT Valérie	A	LECOLAZET Didier	A
DEVILLE Olivier	P	HEUDES Thierry	P	MANNEHEUT Marie-Jo	P
FAGUAIS François	P	JOUENNE Abel	P	MONTÉCOT Sandrine	A
GEERTS Danièle	P	LECHARTIER Sébastien Pouvoir Thierry HEUDES	PVR	THÉAULT Chantal	P
GUISSE Edith	P				

Secrétaire de séance : Élu conformément à l'article L.2121-15 du CGCT : Jacques DADU

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 10

Convocation : 22/01/2020 Affichage : 23/01/2020

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

1) Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 décembre 2019
Délibération 20200127-01

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

2) Délégation en maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage pour la desserte en électricité et en éclairage public du lotissement Les Domaines. Délibération 20200127-02

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de la desserte en électricité et éclairage public du lotissement « Les domaines ».

Suite à l'estimation des travaux, le coût prévisionnel de la desserte en électricité et éclairage public du lotissement communal, hors travaux de terrassements pris en charge par la commune de VAINS, est de 120 000 € HT environ. Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune s'élève à 37 700 €.

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré :

Acceptent une participation de la commune de 37 700 €,



S'engagent à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,
S'engagent à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet,
Donnent pouvoir à leur Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

3) Modification des statuts du SDEM50 Délibération 20200127-03

Le SDEM demande à la commune de Vains, en tant que commune adhérente au SDEM comme à l'ensemble de ses adhérents de se prononcer sur les changements opérés dans ses statuts. Il s'agit de pouvoir permettre :

L'adhésion des « EPCI » à une ou plusieurs compétences du SDEM ce qui n'est pas possible en l'état.

La modification du bureau syndical en permettant notamment aux EPCI d'être représenté par un titulaire ou un suppléant.

De préciser les conditions de remplacement d'un délégué en cas de cessation anticipée de son mandat d'ajouter des dispositions relatives au fonctionnement des commissions internes réglementaires

Cette délibération mise aux voix a été adoptée pour 9 suffrages exprimés et 1 abstention.

4) Programme voirie 2020 Délibération 20200127-04

M JOUENNE fait part de ses conclusions suite au travail qu'il a mené avec M GESNOUIN technicien du bureau d'étude de la CAMSN.

Il convient également d'ajouter la route des salines, très dégradée depuis longtemps et pour laquelle l'actualisation des chiffres, suite au marché à bon de commande, permet d'évaluer le budget à 70 000 euros sous réserves d'une nouvelle évaluation. Compte tenu des montants il convient, soit de réaliser un emprunt, soit de définir des priorités.

M Deville informe que d'autres habitants souhaiteraient que des travaux soient entrepris notamment « route du bourbillon » et « rue Tangouse », « route de la loge ». Aussi une réflexion sur un programme pluriannuel s'impose.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de réaliser les travaux listés ci-après selon l'ordre déterminé par le Conseil :



PROGRAMME 2020				
LIEU	TYPE	COUT HT	20%	TTC
ROUTE DES TISONNIERES	BC	5 935,00 €	1 187,00 €	7 122,00 €
ROUTE DU CAMPS	ENR	37 301,00 €	7 460,20 €	44 761,20 €
ROUTE DE LA GARE (23 720 en bi couche)	ENR	26 624,00 €	5 324,80 €	31 948,80 €
TOTAL		69 860,00 €	13 972,00 €	83 832,00 €
PROGRAMME 2021				
LIEU	TYPE	COUT HT	20%	TTC
ROUTE DES SALINES	ENR	70 000,00 €	14 000,00 €	84 000,00 €
PROGRAMME 2022				
		COUT HT	20%	TTC
Route du Bourbillon	ENR	20 000,00 €	4 000,00 €	24 000,00 €
Rue Tangouse	ENR	14 500,00 €	2 900,00 €	17 400,00 €
IMPASSE DE LA CLOSLIERE	ENR	11 762,50 €	2 352,50 €	14 115,00 €
TOTAL		46 262,50 €	9 252,50 €	55 515,00 €
TOTAL DU PROGRAMME				223 347,00 €

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

5) Création d'une écluse face à l'école publique, délibération 20200127-05

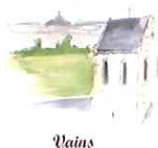
Monsieur Jouenne fait part de sa rencontre avec la Société 4S ce jour même sur la voie concernée pour la mise en place d'une écluse face à l'école publique. L'entreprise a fait parvenir son devis s'élevant à la somme de 3349.20 TTC.

Cette délibération mise aux voix a été adoptée pour 9 suffrages exprimés et 1 abstention.

6) Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

DIA 050 612 20 J0001

Sans projet sur ce secteur, la commune ne souhaite pas préempter et a transmis celles-ci à la communauté d'agglomération Mont Saint Michel Normandie avec un avis négatif.



7) Questions diverses

Point sur l'urbanisme : Mme Théault fait le point sur les différents dossiers d'urbanisme en cours, déclarations préalable et permis de construire.

TYPE	2020	2019	2018
CU		36	34
DP		16	15
PC		9	5

Mme Théault informe le Conseil sur les recherches archéologiques qui se sont déroulées le 13 janvier dernier. L'opération a nécessité une journée d'intervention, aucune observation particulière n'a été signalée. Le rapport sera transmis en février 2020.

M. Dadu fait un retour sur la réunion du 05 décembre 2019. Le conservatoire du littoral a relancé une étude paysagère. Une réflexion est engagée sur le stationnement aux abords de la pointe du Grouin du sud, sur la valorisation des chemins de randonnée, la création d'un belvédère.... Nous aurons prochainement les conclusions de cette étude.

De son côté la communauté d'agglomération MSTM-N a également lancé une étude paysagère sur l'aménagement des départs des traversées dont elle a la compétence (Genêts, Vains, Courtils...).

M. Le Maire fait part d'une demande d'un tiers concernant le transfert de la licence IV du commerce « A L'ABRI DU SAUNIER ». Les membres du conseil ne sont pas favorables au transfert de cette licence IV vers une autre commune. La commune n'étant pas propriétaire de cette licence, pourrait-elle envisager d'en faire le rachat ?

La présente séance contient 5 délibérations numérotées **20200127-01 à 20200127-05**